

Cédric Villani qualifie de « lanceurs d'alerte » les militants de Greenpeace qui entrent dans les centrales nucléaires

30 novembre 2017 / par Emilie Massemin (Reporterre)



Réagissant aux intrusions de militants de Greenpeace dans les centrales pour en démontrer la fragilité, le député Cédric Villani a estimé que leur action pouvait relever du « processus de lanceur d'alerte ».

Bientôt un débat parlementaire sur le rôle de lanceur d'alerte des militants qui s'introduisent dans les centrales nucléaires ? Concernant les suites judiciaires à donner aux intrusions récentes de militants de Greenpeace dans les sites de Cattenom et Cruas-Meysse, « il y a la question de la mise en sécurité ou de la

mise en danger, et il y a aussi la question de la façon dont on considère le **processus de lanceur d'alerte au sens général** », a estimé le député (La République en marche) de l'Essonne et le premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) Cédric Villani, à l'occasion de la présentation du *Rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2016* par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à l'OPECST jeudi 30 novembre.

« Je souhaitais faire un petit commentaire sur les choses qui viennent d'être dites, d'abord concernant l'intervention de mon collègue Claude de Ganay, la remarque sur la suite qu'il faut donner à la question des intrusions, est intervenu M. Villani. Il faut convenir, je crois, d'être très prudent sur la façon dont on aborde ce débat. Il y a la question de la mise en sécurité ou de la mise en danger, et il y a aussi la question de la façon dont on considère le processus de lanceur d'alerte au sens général. »

« Autant il y a possibilité d'avoir de larges consensus sur les questions purement scientifiques et techniques, autant on a là des sujets sur lesquels il y a place à débat, a-t-il poursuivi. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans d'autres contextes, soit ici, soit au Parlement de façon générale. En tous les cas, je pense qu'il est très important qu'on ait par la suite, comme on l'a annoncé, cette audition avec la SGDSN [Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, NDLR] sur ces questions d'intrusion, les suites à donner, et qu'est-ce que ça nous enseigne sur les questions de sécurité dans les centrales nucléaires. »

En 2015, une loi créait le délit d'intrusion dans un site nucléaire et le punissait sévèrement



Quelques minutes plus tôt, le député (Les Républicains) du Loiret Claude de Ganay, également membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, avait évoqué « les intrusions dans les sites nucléaires récents comme étant à l'origine d'une loi visant à sanctionner sévèrement les intrusions sur ces équipements ». « J'ai d'ailleurs saisi à plusieurs reprises le parlement en raisonnant qu'il n'y a pas de suites judiciaires, j'en profite pour faire passer le message », avait-il poursuivi.

Le 18 septembre 2013, M. de Ganay avait déposé une **proposition de loi** « visant à renforcer les conditions d'accès aux installations nucléaires de base (INB) » contre « l'intrusion répétée de militants anti-nucléaires dans les INB depuis près de 25 ans ». Ce texte, qui créait un délit d'intrusion sur un site nucléaire assorti de peines allant d'un an de prison et 15.000 euros d'amende (intrusion simple) à sept ans de prison et 100.000 euros d'amende (intrusion avec arme), avait été **adopté à la quasi-unanimité le 5 février 2015 par l'Assemblée nationale**. Greenpeace avait dénoncé une loi visant « à faire taire les militants ».

Cette loi n'avait pas découragé l'ONG environnementale. Le 28 novembre 2017, **plusieurs militants de**

Greenpeace avaient pénétré dans la centrale nucléaire de Cruas-Meysse (Ardèche). Le 12 octobre 2017, des militants de Greenpeace s'étaient introduit dans la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle), d'où ils avaient tiré un feu d'artifice non loin des piscines d'entreposage du combustible usé. Poursuivis en justice pour cette action, Greenpeace, représenté par son directeur général Jean-François Julliard, et huit militants comparaîtront devant le tribunal de Thionville le 3 janvier 2018.

Lire aussi : [Des militants de Greenpeace investissent la centrale nucléaire de Cruas](#)

Source : Emilie Massemin pour *Reporterre*

Photo :

. Cédric Villani : [Wikimedia](#)

. séance de l'OPECST : © Emilie Massemin/*Reporterre*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Cedric-Villani-qualifie-de-lanceurs-d-alerte-les-militants-de-Greenpeace-qui>